

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



Centre de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux de bois – Note de présentation non technique.

Site de Rouvroy (02)

Rapport - Version finale

Dossier 17 05 0017

réalisé par



Auddicé environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Dossier de demande d'autorisation environnementale



Centre de tri, transit et regroupement de
déchets non dangereux de bois – Note de
présentation non technique.

Site de Rouvroy (02)

Rapport - Version finale

BI-VERT

Version	Date	Description
Rapport - Version finale	Juin 2020	Version finale

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Barbara GOUBET – Chef de Projet	Juin 2020	
Validation	Sylvain LECIGNE – Responsable du service environnement industriel	Juin 2020	

TABLE DES MATIERES

1.1	Présentation du demandeur	4
1.2	Objet de la demande	5
1.3	Présentation du projet	5
1.3.1	Localisation du projet	5
1.3.2	Rubriques de la nomenclature des installations classées.....	9
1.3.3	Tableau de classement au titre de la loi sur l'eau	11
1.3.4	Nature du projet	12
1.4	Description de l'activité.....	13
1.4.1	Réception	13
1.4.2	Mise en stock	13
1.4.3	Broyage	13
1.4.4	Expédition et livraison	13
1.5	Présentation des installations du site	14
1.5.1	Organisation des stockages envisagées.....	14
1.5.2	Autres produits présents du site	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Identité du demandeur & localisation du projet	4
Tableau 2.	Tableaux de classement au titre des ICPE	11
Tableau 3.	Tableaux de classement au titre de la loi sur l'eau.....	12
Tableau 4.	Organisation des stockages envisagée dans le cadre du projet d'extension.....	14
Tableau 5.	Produits chimiques présents sur site et capacité de rétention.	15

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation du site d'étude	6
Carte 2.	Situation du projet au regard des documents d'urbanisme	7

1.1 Présentation du demandeur

Établissement	BI-VERT
Statut juridique	SARL
Capital	50 000,00 €
Code APE	0240Z
N° SIRET	522942077
Horaires	Lundi au jeudi : 7h30-17h30/ Vendredi : 7h30-16h30 (Pas de travail les dimanches et jours fériés).
Siège social	
Adresse et téléphone	4, rue Abel Gance – 95340 BERNES SUR OISE / 03 44 47 88 94
Effectif	32
Exploitation	
Adresse	BI-VERT ROUVROY ZI de Rouvroy-Morcourt Avenue Abel Bardin et Ch. Benoit. 02100 ROUVROY
Effectif	32
Nb jours ouverts/ an	320
Demandeurs	
Identité	Antoine CHARLET / Grégory BLOT / Xavier FAURE
Statut	Co-Gérants
Affaire suivie par	
Identité	Antoine CHARLET
Statut	Co-Gérant
Téléphone	06 67 82 85 05
Mail	bi-vert@orange.fr

Tableau 1. Identité du demandeur & localisation du projet

1.2 Objet de la demande

La société BI-VERT envisage sur son site de Rouvroy, l'augmentation de la capacité de ses activités de transit, de regroupement et de tri de déchets non dangereux de bois et traitement de ces déchets.

L'extension sollicitée est de 11 000m². Avec cette extension, la surface de l'ensemble du site sera de 23 000m². (cf. Figure 1). Cette extension permettra l'augmentation des capacités de stockages et de broyage permettant ainsi de répondre à une demande croissante des clients.

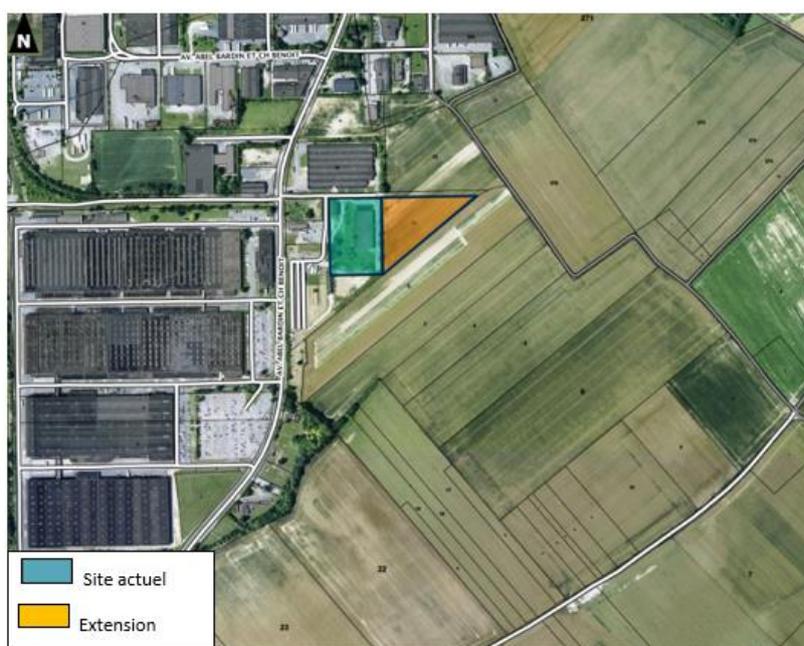


Figure 1. Périmètre du site actuel et celui de l'extension.

1.3 Présentation du projet

1.3.1 Localisation du projet

Le site de la société Bi-Vert est situé dans la zone industrielle de Rouvroy-Morcourt (02).

Carte 1-Localisation du site d'étude-p. 6

Carte 2- Situation du projet au regard des documents d'urbanisme- p. 7

La société Bi-Vert sollicite une demande d'autorisation unique (rubrique 2791) sur le territoire de la commune de ROUVROY (02).

Le projet se situe dans la zone industrielle de Rouvroy avenue Abel Bardin et Ch. Benoit. Le site est bordé par la zone industrielle de Rouvroy à l'Ouest et à l'Est par des champs.

Les premières habitations proches du projet sont celles situées au Nord et au Sud du site à respectivement à environ 1 km.



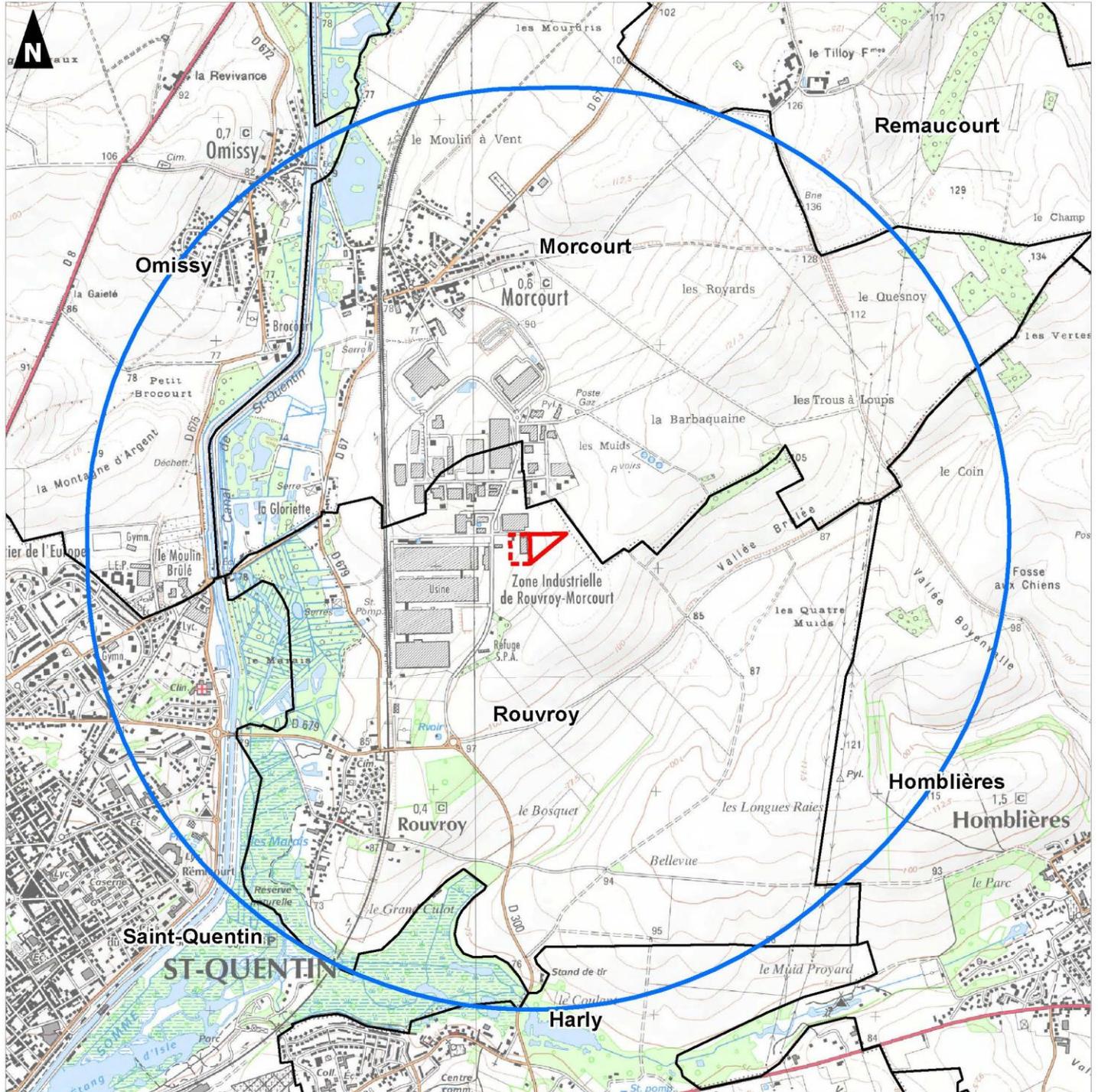
Localisation du site et du rayon d'affichage

Périmètres réglementaires

-  Site actuel
-  Périmètre de la demande
-  Rayon d'affichage (2 km)

Limites administratives

-  Limite communale
-  Limite départementale



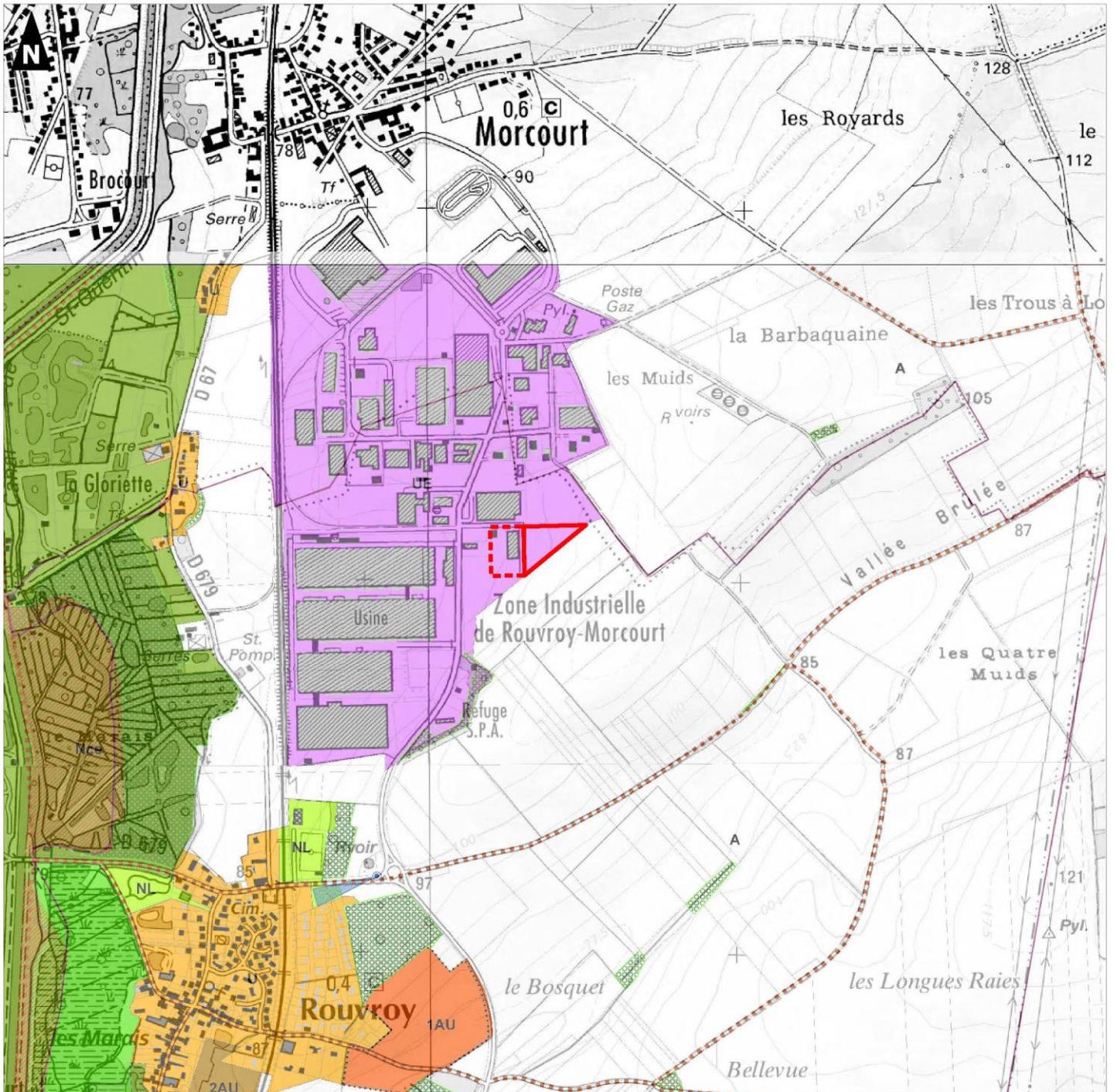
Situation du projet au regard des documents d'urbanisme

Périmètres

-  Site actuel
-  Périmètre de la demande

Limites administratives

-  Limite communale



1.3.2 Rubriques de la nomenclature des installations classées

Rubriques	Libellé de l'installation	Capacité des installations classées	Classement (rayon affichage)
2791	<p>Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.</p> <p>La quantité de déchets traités étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 10 t/j => A Inférieure à 10 t/j => DC 	<p>Activité de broyage de déchets non dangereux de bois :</p> <p>La capacité maximale de traitement envisagée est de 80t/jr</p>	<p>A</p> <p>(2km)</p>
2714	<p>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieur ou égal à 1 000 m³ (E) Supérieur ou égal à 100 m³, mais inférieur à 1 000 m³ (D) 	<p>Stockages de bois de classe A et B en vrac (codes A2/A3/B1/B2) ainsi que 2 bennes d'environ 30m³ de cartons, indésirables refus de tri et de DND</p> <p>Le volume maximal susceptible d'être présent dans l'installation sera de 12 000m³.</p>	<p>E</p>
2794	<p>Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 30 t/j (E) Supérieure ou égale à 5 t/j mais inférieure à 30 t/j (D) 	<p>La quantité de déchets traités étant de :</p> <p>15t/jr.</p>	<p>D</p>
1510	<p>Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques.</p> <p>Le volume des entrepôts étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieur ou égal à 300 000 m³ => A Supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³ => E Supérieur ou égal à 5 000 m³ mais inférieur à 50 000 m³ => DC 	<p>Un bâtiment de stockage de plaquettes et de broyats de bois énergie est présent sur le site :</p> <p>Masse de produits combustibles au sein du bâtiment (stockages PLF2 et 3) = 1152*2=2304m³ x 0,3t/m³ ≈ 700t</p> <p>Volume de l'entrepôt (1906m² x 5.5m) = 10 483 m³</p>	<p>DC</p>
1532	<p>Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les</p>	<p>Stockage de plaquettes et broyat de bois énergie en provenance de scierie,</p>	<p>D</p>

Rubriques	Libellé de l'installation	Capacité des installations classées	Classement (rayon affichage)
	<p>produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieur à 50 000 m³ => A Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ => E Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ => D 	<p>forêt etc. (codes PLF 2/PLF3/BR1/A1/A4)</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké sera de 6 000m³</p>	
2260-2	<p>Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage, décortication ou séchage par contact direct avec les gaz de combustion des substances végétales et de tous produits organiques naturels, à l'exclusion des installations dont les activités sont réalisées et classées au titre de l'une des rubriques 21xx, 22xx, 23xx, 24xx, 27xx ou 3642.</p> <p>Pour les activités relevant du séchage par contact direct, la puissance thermique nominale de l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 20 MW => E Supérieure à 1 MW mais inférieure à 20 MW => DC 	<p>Activité de broyage de plaquettes forestières</p> <p>La puissance thermique nominale de l'installation étant de 1320 kW</p>	NC
2716	<p>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieur ou égal à 1 000 m³ (E) Supérieur ou égal à 100 m³, mais inférieur à 1 000 m³ (DC) 	<p>Benne de stockage de déchets DIB issus du tri (indésirable)</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant de 30m³</p>	NC
4734-2	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution :</p>	<p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant de :</p>	NC

Rubriques	Libellé de l'installation	Capacité des installations classées	Classement (rayon affichage)
	<p>Essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>Pour les autres stockages :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1 000 t => A</p> <p>b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total => E</p> <p>c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total => DC</p>	1 cuve de GNR de 2500 L	
1435	<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <p>1. Supérieur à 20 000 m³ => E</p> <p>2. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ => DC</p>	Le volume annuel de carburant distribué est de 25000L par an soit 25 m³.	NC

Tableau 2. Tableaux de classement au titre des ICPE

Légende : RA = Rayon d'affichage

1.3.3 Tableau de classement au titre de la loi sur l'eau

Le tableau suivant présente les rubriques de la nomenclature de la loi sur l'eau (codifiée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement) concernées par la demande conformément à l'article R181-13 4°.

Rubrique	Libellé de l'installation issu de la nomenclature	Volume des activités projeté	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	Les eaux de pluie de l'extension vont alimenter le bassin tenant lieu de réserve d'eau. La surverse va être dirigée vers le bassin d'infiltration implanté à côté de la réserve. Sur le site actuel, en situation normale, les eaux de pluie sont directement orientées vers le	D

Rubrique	Libellé de l'installation issu de la nomenclature	Volume des activités projeté	Régime
	1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	séparateur à hydrocarbures situé en amont du bassin d'infiltration. La surface totale du site est de 2.3Ha. La surface du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet est de 119 000m ² . (cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable.). Emprise de la demande correspond donc à 14ha ²	

Tableau 3. Tableaux de classement au titre de la loi sur l'eau

Selon l'article L. 181-1 du code de l'environnement, l'autorisation environnementale inclut les équipements, installations et activités figurant dans le projet du pétitionnaire que leur connexité rend nécessaires à ces activités, installations, ouvrages et travaux ou dont la proximité est de nature à en modifier notablement les dangers ou inconvénients.

1.3.4 Nature du projet

La société BI-VERT exploite, depuis 2016, dans la zone industrielle de Rouvroy un centre de tri, transit, et de groupement de DND (Bois/Palette).

Sur le site actuel, les activités et stockages présentes sont :

- L'activité de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inerte, de broyage
- Stockage de plaquettes et broyats de bois énergie (dans le bâtiment existant)
- Stockage de bois SSD (broyats d'emballage en bois)
- Stockage de bois de scierie et forestier

La société Bi-Vert, envisage l'extension de son site de Rouvroy (02). Sur la nouvelle plateforme objet de l'extension, tout comme sur le site actuel, seront attribués à chaque stockage de matière/déchets des emplacement spécifique.

La société envisage d'augmenter le volume d'activité de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de bois, rubrique 2714, et de transférer cette activité sur la parcelle objet de l'extension. L'activité de broyage de ces déchets (rubrique 2791) sera également mise en œuvre sur l'emprise de l'extension.

Le présent dossier, a pour objet la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

1.4 Description de l'activité

1.4.1 Réception

Les matières entrantes (qui proviennent de recycleurs de palettes, de collecteurs de bois de classe A, de collecteurs de déchets, d'apports volontaires d'exploitants de plateformes logistiques, d'entretien de forêt (tronc, billes, dosses), d'opération d'élagage ou d'abattage d'arbres, de scieries (chutes de production) seront réceptionnées sur le site et pesées sur un pont bascule afin d'en assurer la traçabilité.

1.4.2 Mise en stock

Les marchandises réceptionnées sont transférées vers les aires de stockages étanches spécifiques attribuées au type de déchet. Une fois stockées, le bois est trié et/ou regroupé par catégorie de bois.

1.4.3 Broyage

Le bois peut être expédié après une opération de broyage et/ou une simple phase de tri / regroupement.

Les campagnes de broyage sont réalisées par fréquence en fonction du type de bois :

- Pour le bois palette : tous les mois
- Pour le bois de déchèterie : tous les 2 mois
- Pour le bois forestier : toutes les 2 semaines.

Chaque campagne dure entre 3 et 1 semaine.



Figure 2. Broyeur

1.4.4 Expédition et livraison

La société expédie du bois forestier et de scierie. Les matières broyées sont destinées :

- À alimenter des chaufferies de sites industriels (valorisation énergétique)
- Aux chaufferies inter-régionales (principalement bois de scierie)
- À la valorisation de matière (recyclage pour fabrication de panneaux de particules).

1.5 Présentation des installations du site

1.5.1 Organisation des stockages envisagés

La nouvelle plateforme d'environ 11 000m² objet de l'extension comportera différentes aires correspondant à différents types de bois pour un total de bois de recyclage vrac, trié et broyé.

Produit / déchet	Code interne	Quantité (m ³)	Mode et lieu de stockage	Remarques	Rub.de classement
Plaquettes et broyat de bois énergie	PLF 2 et 3	≈ 2 305	Vrac bâtiment		1532
Plaquettes et broyat de bois énergie	PLF 1	≈ 2 575	Vrac extérieur		1532
Bois scierie et forestier	BR1	≈ 2 690	Vrac extérieur		1532
Bois broyé conforme SSD	A1/A4	≈ 4810	Vrac extérieur		1532
Bois d'emballage	A2/A3	≈ 1740	Vrac extérieur	Vrac	2714
Bois Classe B Vrac	B1	≈ 3090	Vrac extérieur	Vrac	2714
Bois Classe B broyés	B2	≈ 2700	Vrac extérieur	Broyés	2714
DIB (Matières issues du tri)	-	30m3	Benne 30m3 (indésirable issu du tri)		2716

Tableau 4. Organisation des stockages envisagée dans le cadre du projet d'extension



Annexe I du dossier d'autorisation : Plan d'ensemble de l'installation (BI-VERT - CPA – Octobre 2019)

1.5.2 Autres produits présents du site

Une pompe de distribution dans le local maintenance permet d'alimenter les engins sur site.

Pour l'entretien des équipements, des huiles neuves ainsi que du liquide de refroidissement sont également entreposés dans le bâtiment de maintenance sur rétention.

La liste des principaux produits chimiques mis en œuvre au sein de la plateforme est détaillée ci-dessous.

Produit	Quantité max. (m ³)	Contenant	Rétention	Classement CLP	Remarques/Conformité
Huiles	1.5	Fût	Béton	/	En cours de mise en conformité
Liquide de refroidissement	0.5	Fût	Béton	/	En cours de mise en conformité
AdBlue	1	Varitainer 1m3	Béton	/	En cours de mise en conformité
Gasol non routier	2.5	Cuve aérienne double enveloppe	-	/	Point éclair > 55° C T° inflammation > 250°C. LII : 0,5% - LIS : 5%. Cuve isolée dans le bât. Maintenance.

Tableau 5. Produits chimiques présents sur site et capacité de rétention.